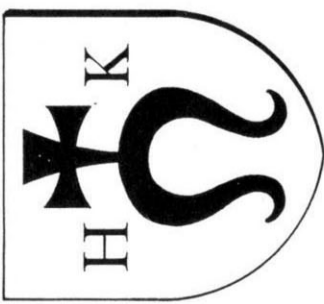


Voir plan de zonage au 1/2000

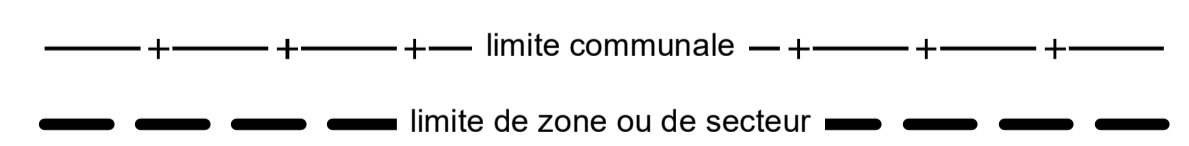


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

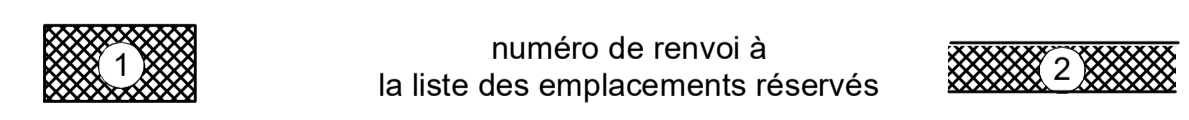
N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Desserte du secteur AUa - rue Basse	Commune
2	Elargissement - rue des Oiseaux	Commune
3	Desserte du secteur AUa rue de Bâle	Commune
4	Extension du cimetière	Commune



LIMITES



EMPLACEMENTS RESERVES



PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme



- ★ bâtiment ICPE
- ★ bâtiment soumis au RDS

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.